

## Burundi : Plaidoyer pour une réforme de la loi régissant l'âge des mariages

ARIB News, 20/09/2011 – Source Xinhua La Fondation Mwezi Gisabo a plaidé mardi pour une réforme de la loi régissant l'âge des mariages au Burundi comme une des solutions qui devraient accompagner la politique de planification nationale actuelle. L'ambassadeur Albert Mbonerane l'a exprimé mardi au cours d'un café d'échanges sur la démographie, l'exiguïté des terres et l'environnement. « Une des solutions qui devraient accompagner la politique de planification nationale, c'est qu'on devrait inciter les parents à envoyer les filles à l'école pour qu'elles puissent suivre la formation comme les garçons. Au niveau de la loi, il faut qu'on dise carrément qu'il est interdit aux filles et aux garçons de moins de 25 ans de se marier. Comme ça, on aura fait une planification tout à fait naturelle », a déclaré Albert Mbonerane.

L'ambassadeur Albert Mbonerane part du fait qu'il y a un taux de fécondité élevé chez les filles. En effet, comme le montre-t-il par des données statistiques, « 5,2% de filles âgées de 12 à 19 ans étaient mères à la date du dernier recensement de 2008 alors qu'il y avait 108 naissances vivantes pour 1000 femmes de 40 à 49 ans à la même date ». Il explique cela par le faible niveau d'instruction des femmes qui était de 54% contre 46% pour les hommes, les filles préférant abandonner précocement l'école pour aller se marier. Pour lui donc, avec cette loi qui interdirait aux jeunes gens de se marier avant 25 ans, les filles pourraient résister à cette impulsion qui les pousse au mariage précoce et ainsi pourraient continuer leurs études. « Ainsi, si les gens se développent, ils verront que plus vous avez d'enfants, plus il vous sera difficile de satisfaire leurs attentes en santé, en éducation et autres. Il faut donc une politique nationale de planification familiale conçue dans ce sens, sinon, ça sera difficile de contenir les conséquences de cette croissance démographique très galopante », conclue-t-il avant de préciser que l'accroissement naturel de la population burundaise était estimé à 2,4% par an entre 1990 et 2008.